

FIDUCIE ONYX

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

31 décembre 2007

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers annuels vérifiés complets du fonds d'investissement. Vous pouvez obtenir les états financiers annuels vérifiés gratuitement en consultant le site Web de la Financière Banque Nationale Inc. au www.nbfinancial.com ou le site Web de SEDAR au www.sedar.com ou, sur demande, en appelant au numéro de téléphone sans frais 1-877-879-6424 ou en nous écrivant à l'adresse 800, Place Victoria, bureau 3400, Montréal (Québec) H4Z 1E9.

Vous pouvez également obtenir de cette façon les politiques et procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration et l'information trimestrielle.

Rapport de la direction sur le rendement du fonds

Le présent rapport de la direction sur le rendement du fonds pour Fiducie Onyx (la « **Fiducie** ») contient des faits saillants financiers mais ne contient pas les états financiers annuels vérifiés complets de la Fiducie.

Placements alternatifs Metcalfe & Mansfield Corp. est le fiduciaire émetteur de la Fiducie (le « **fiduciaire** »).

1. Objectif et stratégies de placement

Les objectifs de placement de la Fiducie sont les suivants :

- (i) fournir aux porteurs de parts (les « **porteurs de parts** ») des distributions trimestrielles continues qui constitueront du remboursement partiel du capital de 1,50 \$ par part, donnant un rendement de 6 % par année par rapport au prix d'émission initial (100 \$), ce qui réduira le prix de base rajusté des parts, et;
- (ii) racheter la totalité des parts en circulation le 17 mai 2008 (la « **date d'échéance** ») à 100 \$ la part.

Afin de respecter ses objectifs, la Fiducie a conclu un accord de swap (l'« **accord de swap** ») avec la succursale de Toronto de JPMorgan Chase Bank (la « **Banque** ») afin de donner aux porteurs de parts une position crédit dans une tranche de type mezzanine d'un portefeuille (le « **portefeuille de référence** ») composé initialement d'obligations de qualité placement de 100 débiteurs également pondérés (les « **entités de référence** »), cette tranche ayant initialement obtenu une notation de A selon le Standard & Poor's Rating Service, une division de McGraw-Hill Companies Inc. (« **S&P** »). La Fiducie profite d'une tranche de perte initiale (la « **tranche de perte initiale** ») qui absorbe les pertes nettes cumulatives sur le portefeuille de référence jusqu'à concurrence de 4,73 % (37 490 000 \$) de la taille du portefeuille. Aux termes de l'accord de swap, la Fiducie :

- (i) a investi le produit net tiré du placement dans des acceptations bancaires d'institutions financières canadiennes (les « **placements autorisés** »);
- (ii) a donné en gage à la Banque, en garantie, les placements autorisés pour un montant égal au montant initial, qui diminuent d'un montant équivalent au versement trimestriel payé par la Banque aux termes de l'accord de swap (le « **montant donné en garantie** »);
- (iii) verse à la Banque, chaque trimestre, le rendement sur ce montant donné en garantie; et
- (iv) (A) recevra de la Banque, à la date d'échéance, un versement égal au montant donné en garantie initial (soit le produit brut du placement (16 000 000 \$)) duquel elle retranchera le montant donné en garantie en cours (soit le produit net du placement moins les paiements trimestriels cumulatifs) (déduction faite de toute

retenue pour tout événement de crédit non réglé); ou (B) versera à la Banque le montant initial (le produit brut du placement (16 000 000 \$)) duquel elle retranchera le montant en cours (soit le montant initial moins les pertes nettes cumulatives en sus de la tranche de perte initiale) (plus tout montant de retenue pour tout événement de crédit non réglé). Si les pertes nettes cumulatives sont inférieures au montant de la tranche de perte initiale, la Fiducie ne devra rien verser à la Banque.

À la date d'échéance, la Fiducie rachètera toutes les parts en circulation à 100 % de leur valeur liquidative (la « VL »).

2. Risques

Les porteurs de parts assument un risque d'exposition multiplié. Tout événement de crédit déclenché par une entité en sus de la tranche de perte initiale entraînera une perte nette pour la Fiducie.

Des événements de crédit dont le montant dépasse la tranche de perte initiale pourraient réduire le montant en cours à zéro, ce qui aurait pour conséquence de réduire à zéro les distributions trimestrielles et le versement à la date d'échéance. Un « événement de crédit » s'entend de la survenance d'un des événements suivants vis-à-vis d'une entité de référence du portefeuille de référence : une faillite, un défaut de paiement ou une restructuration de la dette.

Pour des renseignements sur les risques liés aux parts, veuillez vous reporter à l'Annexe A.

3. Résultats d'exploitation

L'actif de la Fiducie est formé principalement d'un placement dans des dépôts à terme et d'un accord de swap fournissant une exposition au portefeuille de référence. La description qui suit vise à fournir un sommaire en langage clair de l'actif et du passif de la Fiducie.

Placements à court terme

Aux termes de l'accord de swap, les placements à court terme sont donnés en gage à la Banque. La Fiducie détenait, en date du 31 décembre 2007, des placements à court terme sous forme d'acceptation bancaire d'une institution financière canadienne ayant une note à court et à long terme de S&P de A-1+ et AA- et une note à court et à long terme de Moody's Investment Services (« Moody's ») de P-1 et de Aa3 respectivement. Les placements à court terme en date du 31 décembre 2007 venaient à échéance le 8 janvier 2008 (le 4 janvier 2007 en date du 31 décembre 2006) et portaient intérêt au taux de 4,86 % (4,29 % en 2006).

La juste valeur du placement à court terme était de 11 156 988 \$ au 31 décembre 2007.

Gestion du portefeuille de référence

La composition du portefeuille de référence ne devrait pas changer, même si les entités de référence comprises dans le portefeuille de référence ne répondent plus aux critères de placement. Toutefois, le fiduciaire pourrait, à l'occasion, demander à la Banque de remplacer

certaines des entités de référence si, à son avis, ce remplacement est souhaitable. Tout changement au portefeuille de référence est soumis à l'approbation de la Banque, mais non à celle des porteurs de parts, et relève de l'entière discrétion du fiduciaire.

Instrument dérivé

Aux termes de l'accord de swap, la Fiducie paiera la Banque si survient un événement de crédit à l'égard des entités de référence composant le portefeuille de référence en sus de la tranche de perte initiale. La perte maximale pouvant être assumée par la Fiducie pour un événement de crédit relativement à une entité de référence en particulier est de 8 000 000 \$. Au 31 décembre 2007, la tranche de perte initiale disponible en vue d'absorber de telles pertes s'élevait à 37 490 000 \$ (37 490 000 \$ au 31 décembre 2006); au-delà de la tranche de perte initiale, la Fiducie pourrait absorber jusqu'à concurrence d'une perte nette cumulative de 16 000 000 \$ sur un portefeuille de référence total de 792 000 000 \$.

Le montant nominal de référence de l'accord de swap au 31 décembre 2007 est de 16 000 000 \$ pour un portefeuille de référence composé, à hauteur de 792 000 000 \$ (792 000 000 \$ pour 2006) d'un groupe d'obligations de référence de 99 (99 pour 2006) entités de référence pondérées en proportions égales. La notation moyenne par Moody's des entités de référence au 31 décembre 2007 se situait entre Baa3 et Ba1 (entre Baa2 et Baa3 au 31 décembre 2006). L'accord de swap prend fin le 17 mai 2008.

Les paiements trimestriels nets aux termes de l'accord de swap sont fondés sur ce qui suit :

- a) un montant trimestriel par la Fiducie à la Banque fondé sur le taux de l'acceptation bancaire de trois mois sur le montant donné en garantie en cours à la date de paiement trimestriel qui précède immédiatement, calculé proportionnellement en fonction du nombre de jours de la période; et
- b) une diminution trimestrielle par la Banque en faveur de la Fiducie du montant donné en garantie en cours calculée au taux annuel de 6,46 % sur le montant de 16 000 000 \$ (moins les pertes nettes cumulatives en sus de la tranche de perte initiale provenant des événements de crédit relatifs aux entités de référence sous-jacentes).

Qualité du crédit du portefeuille de référence

Le risque dans l'accord de swap est fonction de la qualité du crédit du portefeuille de référence ainsi que du délai avant l'échéance. Au fil du temps, le risque de défaut avant la date d'échéance des sociétés ayant une notation donnée diminue. Une autre tendance vient toutefois contrebalancer cet avantage, soit celle voulant que les notations ont tendance à aller en diminuant au fil du temps. Les changements dans la qualité du crédit tels que mesurés par le marché peuvent être observés dans l'évolution des écarts de crédit moyens du portefeuille de référence, puisque des écarts de crédit plus faibles indiquent que les participants du marché perçoivent un degré de risque plus faible. L'écart de crédit moyen du portefeuille de référence était de 95 points de base au moment de sa création, de 17,6 points de base au 31 décembre 2006 et de 145,2 points de base au 31 décembre 2007. De plus, selon des informations fournies par la Banque, parmi les 99 entités de référence qui restent dans le portefeuille de référence, neuf entités de référence avaient, au 31 décembre 2007, des écarts de crédit supérieurs à 400 points de

base, soit MBIA Insurance Corporation, Centex Corporation, Toys R Us Inc., Ford Motor Credit Company, The PMI Group Inc., GMAC, Visteon Corporation, Radian Group Inc. et Countrywide Home Loans Inc., ce qui indique que le risque de défaut de ces entités est perçu comme étant supérieur qu'au 31 décembre 2006. Au 31 décembre 2006, les écarts de crédit des mêmes neuf entités étaient inférieurs à 300 points de base. (Des précisions sur les événements de crédit sont fournies ci-après, à la page 5.)

L'évolution de la qualité générale du crédit du portefeuille de référence lorsque mesurée en tenant compte des notations des entités qui le constitue peuvent influencer sur l'accord de swap, lequel peut à son tour influencer sur le cours. Le tableau ci-dessous détaille les notations du portefeuille de référence au moment de sa création, au 31 décembre 2004, au 31 décembre 2005, au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007 :

Notation de S&P	À la création	Au 31 décembre 2004	Au 31 décembre 2005	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2007
AAA	3 %	3 %	2 %	2 %	2 %
AA+	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %
AA	0 %	0 %	1 %	2 %	4 %
AA-	3 %	2 %	5 %	5 %	2 %
A+	13 %	7 %	5 %	4 %	7 %
A	16 %	17 %	17 %	16 %	16 %
A-	12 %	16 %	17 %	19 %	13 %
BBB+	14 %	10 %	11 %	10 %	12 %
BBB	29 %	22 %	18 %	18 %	14 %
BBB-	10 %	17 %	13 %	10 %	11 %
BB+	0 %	5 %	4 %	4 %	2 %
BB	0 %	1 %	2 %	3 %	3 %
BB-	0 %	0 %	1 %	2 %	3 %
B+	0 %	0 %	2 %	2 %	6 %
B	0 %	0 %	0 %	1 %	3 %
B-	0 %	0 %	1 %	1 %	0 %
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Le portefeuille de référence

En date du 31 décembre 2007, le portefeuille de référence est composé d'obligations de référence de 99 entités de référence également pondérées. La taille du portefeuille correspond à 792 000 000 \$. Les entités de référence dont se compose le portefeuille de référence ont été initialement choisies par Financière Banque Nationale Inc., en qualité de promoteur approuvé par le fiduciaire, en fonction des critères de placement suivants :

- (i) des entités de référence dont les obligations de référence ont obtenu une notation de placement de qualité placement de Moody's ou de S&P ou de l'une ou l'autre de leur société remplaçante; et
- (ii) un maximum de 8 % du portefeuille de référence est investi dans un seul secteur.

Le tableau joint aux présentes à titre d'annexe B présente le nom de chaque entité de référence du portefeuille, son secteur selon Moody's, sa notation par Moody's et sa notation par S&P.

Substitutions dans le portefeuille de référence

Le portefeuille de référence n'est pas activement géré et ne devrait pas changer, même si les entités de référence qui composent le portefeuille de référence cessent de respecter les critères énoncés ci-avant. Toutefois, le fiduciaire peut, à l'occasion, demander à la Banque de remplacer certaines entités de référence si, à son avis, un tel remplacement est souhaitable. Ces remplacements sont assujettis à l'approbation préalable de la Banque et peuvent entraîner une perte pour la Fiducie si les frais d'opération engagés sont supérieurs à la tranche de perte initiale et peuvent aussi entraîner un rajustement des versements trimestriels, mais toute entité de remplacement doit avoir reçu une note d'au moins BBB selon l'échelle de S&P. Les modifications apportées au portefeuille de référence ne requièrent l'approbation des porteurs de parts. À ce jour, aucun changement au portefeuille de référence n'a été demandé par le fiduciaire.

Événement de crédit

Le 17 octobre 2005, la Fiducie a reçu de la Banque, en tant que contrepartie swap, un avis d'événement de crédit l'informant qu'un événement de crédit était survenu relativement à Delphi Corporation, l'une des entités de référence. Le 8 octobre 2005, Delphi Corporation avait déposé une requête de procédure en vertu du chapitre 11 du *United States Bankruptcy Code* pour elle-même et pour bon nombre de ses filiales aux États-Unis.

Le 25 octobre 2005, la Banque a exécuté une évaluation et le taux de récupération a été établi à 68,625 % du montant au pair, ce qui représente une perte nette de 2 510 000 \$. Puisque la Fiducie bénéficie d'une tranche de perte initiale, cet événement de crédit n'a eu aucune conséquence sur la valeur des parts à la date d'échéance ni sur le montant des distributions trimestrielles. Par suite de cet événement de crédit, Delphi Corporation a été retirée du portefeuille de référence, qui compte depuis 99 entités de référence, et la tranche de perte initiale a été réduite à 37 490 000 \$.

Bien que la note de plusieurs des entités de référence du portefeuille ait été révisée à la baisse, il ne s'est produit aucun événement de crédit au cours de l'année ni depuis le 1^{er} janvier 2008 jusqu'à la date du présent document, soit le 28 mars 2008. De plus, la date de fin d'observation des événements de crédit est le 2 mai 2008.

Évaluation de l'accord de swap

L'accord de swap est évalué le dernier jour ouvrable de chaque mois et cette évaluation reflète, entre autres, le montant que la Banque accepterait de payer pour se décharger de ses obligations aux termes du swap, lequel est fondée sur des hypothèses propres à la Banque concernant la conjoncture et des événements actuels et futurs. Les facteurs influant sur la valeur du swap comprennent l'évaluation par le marché de la qualité générale du crédit du portefeuille de référence telle qu'elle se mesure par le cours des titres de créance (et des instruments dérivés portant sur ceux-ci) des entités de référence, les taux d'intérêts et d'autres facteurs tels que la corrélation, sur lesquels la Banque se fonde à sa discrétion. Au 31 décembre 2007, la valeur du

swap était un montant négatif de -293 017 \$ (soit un montant négatif de -1,83 \$ la part), en baisse par rapport au montant de 62 567 \$ (soit 0,39 \$ la part) au 31 décembre 2006.

Autres actifs de la Fiducie

La Fiducie avait une encaisse de 1 893 \$ au 31 décembre 2007, comparativement à 2 767 \$ le 31 décembre 2006.

Valeur liquidative des parts

La VL de la Fiducie est calculée par Banque Nationale du Canada (le « **mandataire administratif** ») le dernier jour ouvrable de chaque mois et est approuvée par le fiduciaire.

La VL de la Fiducie à une date donnée correspond à la valeur globale des actifs de la Fiducie, moins la valeur globale de ses passifs (y compris tous les frais d'exploitation exigibles) et les impôts sous-jacents sur le revenu gagné. La « VL par part » pour une date donnée s'obtient en divisant la VL de la Fiducie à cette date par le nombre de parts en circulation à cette même date. La VL est affichée sur le site Web de la Financière Banque Nationale Inc. à l'adresse www.nbfinancial.com ou sur le site de SEDAR au www.sedar.com et est publiée chaque mois par la Fiducie.

Pour calculer la VL, le mandataire administratif emploie les règles suivantes :

- (i) la valeur de l'accord de swap est en fonction de renseignements de crédit à jour ayant trait aux entités de référence comprises dans le portefeuille de référence, des taux d'intérêt courants, de la durée restante de l'accord de swap et d'informations fournies par la Banque;
- (ii) les instruments du marché monétaire sont évalués au prix coûtant, plus les intérêts cumulés au moment du calcul;
- (iii) la valeur de tout placement autorisé est établie en fonction des taux d'intérêt en vigueur, de la conjoncture du marché et d'autres critères pertinents;
- (iv) la valeur de toute obligation, de toute débenture et de tout autre titre de créance est évaluée en fonction de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs;
- (v) la valeur de tous les fonds en caisse ou en dépôt, des frais payés d'avance et des intérêts courus non encore reçus est réputée en être la valeur nominale, à moins qu'il ne soit déterminé que la valeur de l'un ou l'autre de ces actifs ne correspond pas à sa valeur nominale, auquel cas sa valeur est déterminée par le mandataire administratif.

Si les règles précitées ne peuvent être appliquées ou si, à un moment quelconque, elles sont considérées comme étant inappropriées dans les circonstances, ou encore incompatibles avec les principes comptables généralement reconnus (les « **PCGR** »), alors en dépit des règles précitées, cette évaluation est effectuée d'une façon juste et raisonnable et en conformité avec les PCGR.

Au 31 décembre 2007, aucun placement n'avait été évalué autrement que conformément aux règles précitées.

Le processus d'évaluation de placements pour lesquels il n'existe pas de marché dont les cotes sont publiées s'appuie sur certaines incertitudes inhérentes et les valeurs qui en résultent peuvent différer de celles qui auraient été obtenues si un marché avait existé pour les placements et peuvent différer des prix auxquels les placements peuvent être liquidés.

La valeur liquidative par part était de 97,96 \$ au 31 décembre 2007, comparativement à 100,35 \$ au 31 décembre 2006. La baisse de la valeur liquidative au cours de cette période est attribuable à la baisse de la valeur de l'accord de swap. À mesure que la Fiducie approche de l'échéance, la VL va glisser vers les 100 \$, sauf si les pertes attribuables à des événements de crédit excèdent la tranche de perte initiale.

Liquidité et ressources en capital

Les obligations de la Fiducie comprennent les frais d'exploitation et les distributions déclarées aux porteurs de parts. Le financement de ces obligations s'effectue principalement au moyen du rachat partiel des placements à court terme décrits ci-dessus et des paiements aux termes de l'accord de swap. Au 31 décembre 2007, la Fiducie détenait des actifs à court terme d'une valeur de 15 972 985 \$ et avait un passif à court terme de 298 904 \$, en tenant compte des distributions payables le 8 janvier 2008, d'un montant de 240 000 \$.

Distributions

Les parts ont donné droit à des distributions trimestrielles régulières de 1,50 \$ la part, ce qui représente un rendement de 6 % annuellement par rapport au prix d'émission de 100 \$.

4. Opérations avec le promoteur et les membres de son groupe

Convention relative au mandataire administratif

Dans le cadre d'une convention relative au mandataire administratif, le fiduciaire a délégué ses fonctions administratives relatives au mandataire administratif. Aux termes de cette convention, le mandataire administratif est chargé de fournir, notamment, les services suivants à la Fiducie :

- (i) effectuer le paiement des dépenses d'exploitation engagées au nom de la Fiducie;
- (ii) préparer les états financiers et l'information financière et comptable, tel que requis par la Fiducie, et verser les distributions aux porteurs de parts;
- (iii) s'assurer que les porteurs de parts reçoivent les états financiers (y compris les états financiers intermédiaires et trimestriels) ainsi que les autres rapports qui sont exigés de temps à autre par les lois applicables;
- (iv) s'assurer que la Fiducie respecte les exigences réglementaires ainsi que les exigences applicables des bourses en matière d'inscription;

- (v) préparer les rapports de la Fiducie aux porteurs de parts et aux autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières;
- (vi) fournir au fiduciaire l'information et les rapports nécessaires pour qu'il puisse s'acquitter de ses devoirs de fiduciaire et négocier des ententes contractuelles de prestation de services avec des tiers.

En 2006, le premier mandataire administratif, Trust Banque Nationale Inc., a cédé sa nomination à titre de mandataire administratif à Banque Nationale du Canada avec prise d'effet au 16 octobre 2006. Pour l'exercice terminé en 2007, la rémunération de Banque Nationale du Canada et le remboursement des frais engagés dans le cadre de ses fonctions ont totalisé 24 451 \$ (contre 15 728 \$ pour la période correspondante en 2006).

Convention de remise en circulation

Conformément à une convention de remise en circulation, la Fiducie a retenu les services de Financière Banque Nationale Inc. afin que celle-ci déploie des efforts raisonnables sur le plan commercial pour trouver des acquéreurs pour les parts déposées aux fins de rachat. La Fiducie peut, sans y être tenue, exiger que Financière Banque Nationale Inc. cherche de tels acquéreurs.

Aucuns frais ne sont payables à Financière Banque Nationale Inc. dans le cadre de cette convention.

Contrat de garde

Conformément à un contrat de garde intervenu entre la Fiducie et Trust Banque Nationale Inc., Trust Banque Nationale Inc. agit à titre de gardien de la Fiducie à l'égard de l'actif de la Fiducie, sauf pour ce qui est des placements autorisés qui sont détenus par la Banque en garantie de l'accord de swap. Aux termes de ce contrat, aucuns frais ne devaient être payés à Trust Banque Nationale Inc. pour les exercices terminés en 2007 et en 2006.

Convention relative à l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts

Conformément à une convention relative à l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts intervenue entre la Fiducie et Société de fiducie Natcan, Société de fiducie Natcan, à ses bureaux principaux de Montréal et de Toronto, a d'abord été nommée agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts pour les parts. Le 28 avril 2006, une autre entité, Société de fiducie Computershare du Canada, a été nommée à titre d'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts pour les parts.

5. Comité d'examen indépendant

Placements alternatifs Metcalfe & Mansfield II Corp., le gestionnaire de la Fiducie, a créé un comité d'examen indépendant afin d'examiner les questions portant sur les conflits d'intérêts qui doivent être soumises à ce comité conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*.

Les membres du comité d'examen indépendant sont Yves Julien (président du comité), Jean Durivage et Jacques Valotaire. Tous les membres du comité d'examen indépendant sont indépendants au sens du Règlement 81-107.

Chaque membre du comité d'examen indépendant touche une rémunération annuelle ainsi que des jetons de présence, et ses dépenses engagées relativement à sa participation aux réunions du comité d'examen indépendant lui sont remboursées. Le comité d'examen indépendant déposera un rapport distinct qui décrit ses activités, tel qu'exigé par le Règlement 81-107. Il est possible d'obtenir ce rapport (sans frais) en communiquant avec le mandataire administratif au 514 879-5598, ou sur les sites Internet www.nbf.ca ou www.sedar.com.

6. Faits saillants financiers

Les tableaux ci-dessous présentent certaines informations financières clés choisies au sujet de la Fiducie et visent à expliquer la situation financière de la Fiducie depuis sa création. L'information est tirée des états financiers de la Fiducie.

Valeur liquidative par part :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004	31 décembre 2003 ⁽¹⁾
VL au début de la période	100,35 \$	104,86 \$	108,03 \$	110,20 \$	97,33 \$⁽²⁾
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation et au capital d'apport :					
Total des produits et du capital d'apport.....	6,57 \$	6,55 \$	6,45 \$	6,43 \$	4,26 \$
Total des charges.....	(0,74) \$	(0,54) \$	(0,43) \$	(0,49) \$	(0,38) \$
Gains (pertes) non réalisés pour l'exercice.....	(2,22) \$	(4,52) \$	(3,19) \$	(2,11) \$	12,96 \$
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation et au capital d'apport	3,61 \$	1,49 \$	2,83 \$	3,83 \$	16,84 \$
Distributions :					
Du revenu de placement (sauf les dividendes).....	-	-	-	-	-
Des dividendes.....	-	-	-	-	-
Des gains en capital.....	-	-	-	-	-
Remboursement de capital.....	(6,00) \$	(6,00) \$	(6,00) \$	(6,00) \$	(3,97) \$
Distributions totales⁽³⁾	(6,00) \$	(6,00) \$	(6,00) \$	(6,00) \$	(3,97) \$
VL à la fin de la période	97,96 \$	100,35 \$	104,86 \$	108,03 \$	110,20 \$

(1) Du 2 mai 2003 au 31 décembre 2003.

(2) Frais d'émission de 428 023 \$ engagés dans le cadre du premier appel public à l'épargne, consistant principalement en la rémunération des placeurs pour compte et autres frais de placements, qui ont été comptabilisés au compte des bénéfices non répartis avant le calcul de la valeur liquidative d'ouverture de 97,33 \$.

(3) La valeur liquidative et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment concerné. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction de la moyenne pondérée du nombre de parts en circulation au cours de la période visée.

Ratios et données supplémentaires :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004	31 décembre 2003 ⁽¹⁾
Actif net (en milliers).....	15 674 \$	16 057 \$	16 778 \$	17 284 \$	17 632 \$
Nombre de parts en circulation	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000
Taux de rotation du portefeuille.....	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Ratio des frais d'opérations	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

(1) Du 2 mai 2003 au 31 décembre 2003.

Accroissement de la valeur :

À la date d'échéance, il n'y aura aucun gain ni aucune perte non réalisé sur les investissements de la Fiducie. D'ici là, les gains et les pertes non réalisés reflètent (1) les fluctuations de la valeur de l'accord de swap telle que calculée de temps à autre, et (2) un gain imprévu permis par l'accord de swap car il permet à la Fiducie de recouvrer les frais d'émission de 428 023 \$ engagés dans le cadre de son premier appel public à l'épargne. Si la valeur « accrue » des parts est définie comme étant leur VL rajustée de façon à exclure tout gain ou perte non réalisé sur l'accord de swap, la valeur accrue est donc une bonne indication du montant des actifs de la Fiducie qui, à une date donnée, contribuerait éventuellement au rachat des parts, en supposant qu'aucun nouvel événement de crédit ne se produise. On peut aussi voir la valeur accrue comme étant l'actif net de la Fiducie évalué au prix coûtant, moins les pertes de valeur.

	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004	31 décembre 2003 ⁽¹⁾
Valeur accrue au début de la période.....	99,23 \$	98,67 \$	98,10 \$	97,61 \$	97,33 \$⁽²⁾
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation et au capital d'apport :					
Total des produits et du capital d'apport.....	6,57 \$	6,55 \$	6,45 \$	6,43 \$	4,26 \$
Total des charges.....	(0,74) \$	(0,54) \$	(0,43) \$	(0,49) \$	(0,38) \$
Amortissement du recouvrement des frais d'émission.....	0,55 \$	0,55 \$	0,55 \$	0,55 \$	0,37 \$
Distributions	(6,00) \$	(6,00) \$	(6,00) \$	(6,00) \$	(3,97) \$
Valeur accrue à la fin de la période..	99,61 \$	99,23 \$	98,67 \$	98,10 \$	97,61 \$
Gains (pertes) non matérialisés sur l'actif swap depuis la création.....	0,92 \$	3,14 \$	7,66 \$	10,85 \$	12,96 \$
Accroissement cumulatif des frais d'émission compris dans les gains (pertes) non matérialisés	(2,57) \$	(2,02) \$	(1,47) \$	(0,92) \$	(0,37) \$
VL à la fin de la période	97,96 \$	100,35 \$	104,86 \$	108,03 \$	110,20 \$

(1) Du 2 mai 2003 au 31 décembre 2003.

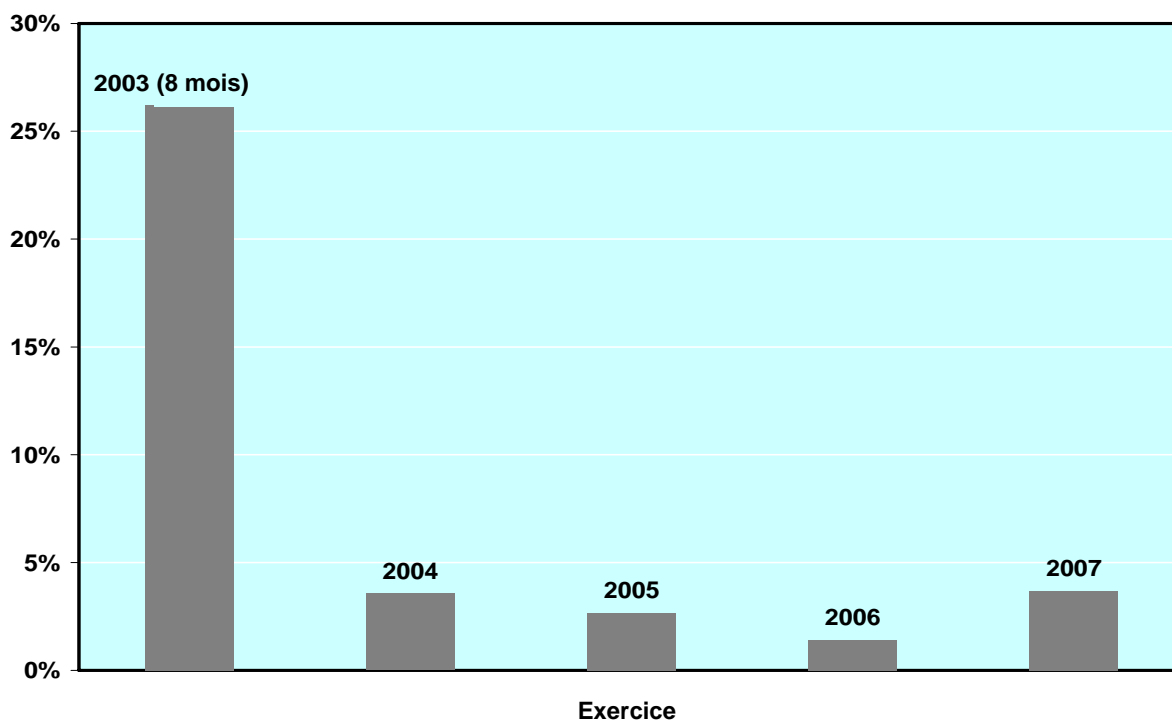
(2) Frais d'émission de 428 023 \$ engagés dans le cadre du premier appel public à l'épargne, consistant principalement en la rémunération des placeurs pour compte et autres frais du placement, qui ont été imputés aux bénéfices non répartis avant le calcul de la valeur accrue de 97,33 \$.

Rendement passé :

Le graphique à bandes et le tableau ci-dessous indiquent le rendement des parts en montrant, pour la période, le rendement et les rendements composés annualisés depuis la création de la Fiducie en prenant comme hypothèse que toutes les distributions de la Fiducie au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles à leur VL. Toutefois, la Fiducie ne prévoit réinvestir aucune de ses parts. Le rendement passé n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendements annuels

Le graphique à bandes ci-dessous indique le rendement de la Fiducie pour l'exercice et la période indiqués. Ce graphique montre, en pourcentage, dans quelle mesure un montant investi le premier jour de l'exercice aurait vu sa valeur augmenter ou diminuer au dernier jour de l'exercice ou la période indiqué. Puisque l'objectif de la Fiducie (sauf pour toute perte en sus de la tranche de perte initiale) est de fournir un rendement du capital investi de 6 % aux porteurs de parts au cours de la durée de vie de la Fiducie, le rendement annuel moyen sera de 6 %, même si les rendements annuels peuvent différer.



Rendements composés annuels

	<u>Au cours des 12 derniers mois</u>	<u>Depuis la création⁽¹⁾</u>
En fonction de la VL ⁽²⁾	3,68 %	6,00 %

(1) Annualisé pour la période du 2 mai 2003 au 31 décembre 2007.

(2) Calculé à partir de la valeur liquidative initiale de 97,33 \$ et de la valeur liquidative au 31 décembre 2007 de 97,96 \$ en supposant que toutes les distributions sont réinvesties.

Annexe A

Risques et incertitudes

La Fiducie est exposée à divers risques et incertitudes. Les objectifs de placement de la Fiducie pourraient donc être touchés de façon défavorable par chacun des facteurs décrits ci-après. Ces derniers ne sont pas les seuls qui touchent la Fiducie. D'autres risques et incertitudes actuellement inconnus de la direction du fiduciaire ou considérés comme ayant moins d'importance pourraient avoir une incidence potentielle sur ses activités.

Risque de crédit

En raison de la conclusion de l'accord de swap, la Fiducie est exposée à un risque de crédit avec effet de levier. Tout événement de crédit qui résulte d'une entité de référence supérieure à la tranche du premier risque donnerait lieu à une perte nette pour la Fiducie.

Risque de contrepartie

La Fiducie est exposée à un risque de crédit de contrepartie découlant de la possibilité d'être incapable de réaliser un gain sur l'accord de swap sur défaillance de crédit et d'être incapable de percevoir un montant auprès de la contrepartie. À mesure que la date d'échéance de la Fiducie approche, le montant exposé au risque de contrepartie augmentera graduellement jusqu'à environ 5 200 000 \$, plus tout gain non matérialisé ou moins toute perte non subie sur l'accord de swap. Le risque de crédit de contrepartie s'établissait au 31 décembre 2007 à 4 807 044 \$.

Évaluation de l'accord de swap

Le swap sur défaillance de crédit est présenté à la juste valeur dans l'état de l'actif net, tandis que la variation de la plus-value ou de la moins-value non réalisée pour l'exercice est présentée dans l'état des résultats. La juste valeur correspond au montant dont conviendraient, en échange d'un instrument financier, des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. C'est le cours du marché qui atteste le mieux la juste valeur.

Lorsque la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation, la Fiducie pose certaines hypothèses concernant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs ainsi que les taux d'actualisation utilisés. Lorsque cela est possible, ces hypothèses sont fondées sur des facteurs observables sur des marchés externes, notamment des courbes des taux, des facteurs de volatilité et des courbes de crédit.

Dans certaines circonstances particulières, lorsqu'un cours n'est pas facilement disponible ou est jugé inapproprié, les justes valeurs présentées sont calculées à l'aide des sources de renseignements disponibles et des techniques d'évaluation d'usage courant.

Solvabilité des obligations de référence

Les notations de crédit des obligations de référence du portefeuille proviennent de S&P, et le fiduciaire et FBN se sont fondés sur ces notations pour choisir au départ les entités de

référence, sans enquêter sur chaque entité de référence. Les notations de crédit ne constituent pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver un placement et peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps de la part de l'agence de notation concernée. Les renseignements financiers et autres renseignements relatifs à chaque entité de référence peuvent être obtenus auprès de sources publiques accessibles, mais aucune déclaration n'est faite à leur égard par la Fiducie ou le fiduciaire quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de tels renseignements.

Absence de rééquilibrage du portefeuille

Le fiduciaire n'est pas tenu de gérer de façon active le portefeuille de façon à maintenir sa notation initiale de S&P, soit A, jusqu'à la date de fin d'observation du crédit. Le fiduciaire ne cherche pas à remplacer les entités de référence afin de maintenir la notation initiale de S&P quant au portefeuille.

Variations de la VL des parts

La VL des parts peut varier en raison d'un certain nombre de facteurs comme la réduction des distributions trimestrielles, les taux d'intérêt, la solvabilité des entités de référence et les montants de pertes nettes cumulatifs vis-à-vis du portefeuille.

Toute hausse des taux d'intérêt pourrait entraîner une réduction de la VL des parts vu que les parts sont assujetties à une distribution maximale. Enfin, une détérioration de la solvabilité de chacune des entités de référence formant le portefeuille aura des conséquences négatives sur la VL des parts.

Absence de recours vis-à-vis des obligations de référence

L'obligation d'opérer des distributions trimestrielles et de racheter les parts à la date d'échéance en conformité avec leurs modalités incombe à la Fiducie. Les porteurs de parts ne disposeront d'aucune participation à titre de propriétaire que ce soit dans les obligations de référence du portefeuille et les parts ne représenteront pas une telle participation. Par conséquent, les porteurs de parts ne disposeront d'aucun recours que ce soit, directement ou non, vis-à-vis des obligations de référence du portefeuille pour honorer des sommes qui leur sont dues aux termes de la convention de fiducie.

Les parts ne représentent pas des obligations du fiduciaire, de JP Morgan ou d'un membre de leur groupe respectif, ni sont-elles assurées, ni garanties par eux. Le fiduciaire, les entités de référence, JPMorgan non plus que les membres de leur groupe respectif, ni les porteurs de parts ou l'un de leurs propriétaires, bénéficiaires, représentants, dirigeants, administrateurs, employés, membres du même groupe, successeurs ou ayants droits respectifs n'ont de responsabilité personnelle pour ce qui est des distributions sur les parts.

Perte de la qualité de fiducie de fonds commun de placement

Si la Fiducie n'a pas qualité de fiducie de fonds commun de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »), le montant que touchent les porteurs de parts à même les distributions opérées par la Fiducie pourrait être traité différemment aux termes

de la Loi de l'impôt et, par conséquent, être considéré comme un revenu imposable. De surcroît, cela pourrait entraîner d'autres conséquences fiscales défavorables significatives pour les porteurs de parts.

Variations des distributions trimestrielles

Bien que les distributions trimestrielles visent initialement à correspondre à environ 1,50 \$ la part, il ne peut être garanti que la Fiducie sera en mesure de maintenir les distributions trimestrielles versées aux porteurs de parts s'il survenait des événements de crédit. La survenance éventuelle d'événements de crédit excédentaires à la tranche de premier risque ferait diminuer les distributions trimestrielles versées aux porteurs de parts.

Annexe B
PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE
au 31 décembre 2007

Nom	Industrie selon Moody's	Notation Moody's		Notation S&P	
		2 mai 2003 (notation initiale)	31 décembre 2007	2 mai 2003 (notation initiale)	31 décembre 2007
1 ACE Limited	Assurances	A3	A3	BBB+	A-
2 Agrium Inc.	Agriculture	Baa2	Baa2	BBB	BBB
3 Albertsons Inc.	Alimentation au détail	Baa1	B1	BBB+	B+
4 Alcoa Inc.	Mines, acier, fer et métaux non-précieux	A2	Baa1	A	BBB+
5 Amerada Hess Corp.	Pétrole et gaz	Baa3	Baa3	BBB	BBB-
6 American International Group Inc.	Assurances	Aaa	Aa2	AAA	AA
7 Amgen Inc.	Santé, éducation et soins aux enfants	A2	A2	A+	A+
8 AOL Time Warner Inc.	Divertissement et films	Baa1	Baa2	BBB+	BBB+
9 Aramark Corp.	Services personnels, alimentaires et autres	Baa3	B3	BBB-	B+
10 Arrow Electronics Inc.	Électronique	Baa3	Baa3	BBB-	BBB-
11 ArvinMeritor Inc.	Automobile	Baa3	B2	BBB-	B+
12 AT&T Corp.	Télécommunications	Baa2	A2	BBB+	A
13 Bank of America Corp.	Banques	Aa2	Aa1	A+	AA
14 Baxter International Inc.	Santé, éducation et soins aux enfants	A3	A3	A	A+
15 BCE Inc.	Télécommunications	Baa1	Baa2	A	BB-
16 BellSouth Corp.	Télécommunications	A1	A2	A+	A
17 Boeing Capital Corp.	Aéronautique et défense	A3	A2	A+	A+
18 Carnival Corp.	Divertissement et films	A3	A3	A	A-
19 Caterpillar Inc.	Machinerie (secteurs autres que l'agriculture, la construction et l'électronique)	A2	A2	A+	A
20 Cendant Corp.	Services diversifiés/conglomérats	Baa1	Ba1	BBB	BB+
21 Centex Corp.	Immobilier	Baa2	Ba1	BBB	BBB-
22 Cingular Wireless LLC	Télécommunications	A3	A3	A+	A
23 Citigroup Inc.	Banques	Aa1	Aa3	AA-	AA
24 Clear Channel Communications Inc.	Télédiffusion	Baa3	Baa3	BBB-	B+
25 CNA Financial Corp.	Assurances	Baa2	Baa3	BBB-	BBB-
26 Columbia Energy Group	Pétrole et gaz	Baa2	Baa3	BBB	BBB-
27 Comcast Cable Communications	Télédiffusion	Baa3	Baa2	BBB	BBB+
28 Computer Associates International Inc.	Électronique	Baa2	Ba1	BBB+	BB
29 Conagra Foods Inc.	Produits alimentaires, boissons et tabac	Baa1	Baa2	BBB+	BBB+
30 ConocoPhillips	Pétrole et gaz	A3	A1	A-	A
31 Cooper Industries Inc.	Machinerie (secteurs autres que l'agriculture, la construction et l'électronique)	A3	A3	A-	A-
32 Countrywide Home Loans Inc.	Finance	A3	Baa3	A	BBB+
33 Cox Enterprises Inc.	Télédiffusion	Baa1	Baa3	BBB	BBB-
34 CSX Corp.	Transport cargo	Baa2	Baa3	BBB	BBB-
35 CVS Corp.	Magasins de détail	A2	Baa2	A	BBB+
36 Deere and Company	Agriculture	A3	A2	A-	A
37 Devon Energy Corp.	Pétrole et gaz	Baa2	Baa1	BBB	BBB
38 Eastman Kodak Company	Santé, éducation et soins aux enfants	Baa1	B2	BBB+	B+
39 Electronic Data Systems Corp.	Électronique	Baa2	Ba1	A-	BBB-
40 ERAC USA Finance Company	Transport personnel	Baa1	Baa2	BBB+	BBB
41 Federated Department Stores Inc.	Magasins de détail	Baa1	Baa2	BBB+	BBB
42 FirstEnergy Corp.	Services publics	Baa2	Baa3	BBB	BBB
43 FleetBoston Financial Corp. ⁽¹⁾	Banques	A1	Aa1	A	AA
44 Ford Motor Credit Company	Finance	A3	B1	BBB	B

⁽¹⁾ Le 1^{er} avril 2004, Bank of America a acquis la totalité des actions en circulation de FleetBoston Financial Corp.

Nom	Industrie selon Moody's	Notation Moody's		Notation S&P	
		2 mai 2003 (notation initiale)	31 décembre 2007	2 mai 2003 (notation initiale)	31 décembre 2007
45 FPL Group Capital Inc.	Services publics	A2	A2	A	A
46 General Electric Capital Corp.	Finance	Aaa	Aaa	AAA	AAA
47 General Motors Acceptance Corp.	Finance	A2	Ba3	BBB	BB+
48 Goodrich Corp.	Aéronautique et défense	Baa3	Baa2	BBB	BBB
49 Harrah's Entertainment Inc.	Hôtels, motels, auberges et jeux	Baa3	Ba2	BBB-	BB
50 Hewlett-Packard Company	Électronique	A3	A2	A-	A
51 Household Finance Corp.	Finance	A2	Aa3	A	AA-
52 Inco Ltd.	Mines, acier, fer et métaux non-précieux	Baa3	Baa3	BBB-	BBB
53 International Business Machines Corp.	Électronique	A1	A1	A+	A+
54 International Lease Finance Corp.	Services diversifiés/conglomérats	A1	A1	AA-	AA-
55 International Paper Company	Édition et imprimerie	Baa2	Baa3	BBB	BBB
56 Laboratory Corp. of America Holdings	Santé, éducation et soins aux enfants	Baa3	Baa3	BBB	BBB
57 Marriott International Inc.	Hôtels, motels, auberges et jeux	Baa2	Baa2	BBB+	BBB
58 MBIA Insurance Corp.	Assurances	Aaa	Aaa	AAA	AAA
59 MBNA Corp.	Banques	Baa2	Aa1	BBB	AA+
60 McDonald's Corp.	Services personnels, alimentaires et autres	A2	A3	A+	A
61 McKesson Corp.	Santé, éducation et soins aux enfants	Baa2	Baa3	BBB	BBB
62 Merrill Lynch and Company Inc.	Finance	Aa3	A1	A+	A+
63 MetLife Inc.	Assurances	A2	A2	A	A
64 Monsanto Company	Produits chimiques, plastiques et caoutchouc	Baa1	Baa1	A	A
65 Motorola Inc.	Électronique	Baa2	Baa1	BBB	A-
66 Nabors Industries Inc.	Pétrole et gaz	A3	A3	A-	A-
67 National Rural Utilities Coop. Finance Corp.	Services publics	A2	A2	A	A
68 Newmont Mining Corp.	Mines, acier, fer et métaux non-précieux	Baa3	Baa1	BBB	BBB+
69 News America Inc.	Télédiffusion	Baa3	Baa2	BBB-	BBB+
70 Nordstrom Inc.	Magasins de détail	Baa1	Baa1	A-	A-
71 Omnicom Group Inc.	Télédiffusion	Baa1	Baa1	A-	A-
72 PSEG Power LLC	Services publics	Baa1	Baa1	BBB	BBB
73 Radian Group Inc.	Assurances	A2	A2	A	A
74 Raytheon Co.	Aéronautique et défense	Baa3	Baa1	BBB-	BBB+
75 Rydersystem Inc.	Transport personnel	Baa1	Baa1	BBB	BBB+
76 Sabre Holdings Corp.	Électronique	Baa2	Caa1	BBB+	B+
77 Safeway Inc.	Alimentation au détail	Baa2	Baa2	BBB	BBB-
78 SBC Communications Inc.	Télécommunications	A1	A2	AA-	A
79 Sears Roebuck Acceptance Corp.	Finance	Baa1	Ba2	BBB+	BB
80 Sempra Energy	Services publics	Baa1	Baa1	A-	BBB+
81 Simon Property Group L.P.	Immobilier	Baa2	A3	BBB+	A-
82 Southwest Airlines Company	Transport personnel	Baa1	Baa1	A	A-
83 Supervalu Inc.	Alimentation au détail	Baa3	B1	BBB	BB-
84 Target Corp.	Magasins de détail	A2	A2	A+	A+
85 Temple-Inland Inc.	Édition et imprimerie	Baa3	Ba1	BBB	BBB-
86 Textron Inc.	Services diversifiés/conglomérats	A3	A3	A	A-
87 The Dow Chemical Company	Produits chimiques, plastiques et caoutchouc	A3	A3	A-	A-
88 The Hertz Corp.	Transport personnel	Baa2	Ba3	BBB	BB-
89 The PMI Group Inc.	Assurances	A1	A1	A+	A
90 Toys R Us Inc.	Magasins de détail	Baa3	Caa1	BBB-	B
91 Transocean Inc.	Pétrole et gaz	Baa2	Baa2	A-	BBB+
92 Tyson Foods Inc.	Produits alimentaires, boissons et tabac	Baa3	Ba2	BBB	BBB-
93 Verizon Global Funding Corp.	Télécommunications	A2	A3	A+	A-
94 Viacom Inc.	Télédiffusion	A3	Baa3	A-	BBB
95 Visteon Corp.	Automobile	Baa2	Caa2	BBB	B
96 Walt Disney Company	Télédiffusion	Baa1	A2	BBB+	A

Nom	Industrie selon Moody's	Notation Moody's		Notation S&P	
		2 mai 2003 (notation initiale)	31 décembre 2007	2 mai 2003 (notation initiale)	31 décembre 2007
97 Weyerhaeuser Company	Ressources naturelles, métaux précieux et minéraux	Baa2	Baa2	BBB	BBB
98 Wyeth	Santé, éducation et soins aux enfants	A3	A3	A	A+
99 XL Capital Ltd.	Assurances	A1	A3	A+	A-